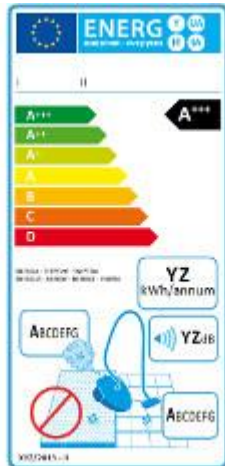


# Fin de la course à la surpuissance pour les aspirateurs [1]

01 septembre 2014



Étiquette énergie aspirateurs

Dès la rentrée 2014, les aspirateurs les plus bruyants et les plus énergivores seront bannis du marché européen en vertu de nouvelles règles d'écoconception. Ces dernières devraient améliorer l'efficacité énergétique des aspirateurs de 63% (1) et réduire de 14· en moyenne la facture des ménages, soit 3 milliards d'euros au niveau européen.

Par ailleurs les aspirateurs disposent désormais de leur étiquette énergie.

|center>

Ces textes concernent plus de 54 millions d'unités vendues en Europe tous les ans (1) et fixent des limites en matière de puissance maximum, de consommation annuelle d'énergie, de bruit et de ré-émission de poussières. Ils introduisent également des exigences minimales en matière de performance d'aspiration. Une deuxième étape relevant ces exigences est programmée pour 2017 avec l'ajout de critères de durée de vie minimale pour le flexible de l'aspirateur et son moteur.

Cette réglementation devrait réduire la part de marché des modèles peu chers et inefficaces, venus principalement de Chine et dont l'afflux massif ces dernières années a mené au doublement de la consommation d'énergie de ces produits selon la Commission européenne (1) .

Les économies d'énergies attendues au niveau européen s'élève à 19 TWh (19 milliards de kWh) d'ici 2020, l'équivalent de 105 millions de télévisions ou bien encore la consommation d'électricité du secteur résidentiel belge, grec ou autrichien.

Fait rare, l'industrie elle-même réclamait une réglementation à la Commission européenne afin de sortir du piège commercial « plus de puissance égal plus d'aspiration » dans lequel elle est tombée, assertion qui s'avère totalement fautive. Une élaboration du texte également marquée par

l'affrontement des technologies avec et sans sac.

Ces règlements éconception pour les aspirateurs entrent en vigueur deux mois après ceux concernant les ordinateurs. Ces derniers devraient permettre d'économiser à chaque possesseur d'ordinateur 100 euros en moyenne sur sa durée de vie (2).

D'après <http://www.coolproducts.fr/1er-septembre-2014-fin-de-la,115> [2]

(1)[http://ec.europa.eu/smart-regulation/impact/ia\\_carried\\_out/docs/ia\\_2013/...](http://ec.europa.eu/smart-regulation/impact/ia_carried_out/docs/ia_2013/...) [3]

(2)<http://www.coolproducts.eu/blog/ecodesign-computers> [4]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | [info@ecoconso.be](mailto:info@ecoconso.be) | [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

---

### Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/Fin-de-la-course-a-la-surpuissance>

[2] <http://www.coolproducts.fr/1er-septembre-2014-fin-de-la,115>

[3] [http://ec.europa.eu/smart-regulation/impact/ia\\_carried\\_out/docs/ia\\_2013/swd\\_2013\\_0241\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/smart-regulation/impact/ia_carried_out/docs/ia_2013/swd_2013_0241_en.pdf)

[4] <http://www.coolproducts.eu/blog/ecodesign-computers>